



**PROGRAMME DE PARRAINAGE
POUR L'EDUCATION CONCERNANT LES REFUGIES
- Améliorons les communautés ensemble -**

**Le cycle exclusion – insurrection - réfugié:
contexte de conflit
dans la Région des Grands Lacs**

- Extraits, témoignages et réalités vécues -

**Par
Dieudonné A. Mutambala**

- Mars 2005 -

...

CONTENU

TITRE.....	PAGE
INTRODUCTION.....	2
I. LES EXTRAITS HISTORIQUES.....	3
1. Exclusion et Insurrection.....	3
2. Lettre ouverte adressée à la population de Kinshasa.....	5
3. Echange entre Amnesty International et les défenseurs des Droits Humains du Sud Kivu.....	6
4. Déclaration de l'ARC /CPBC.....	6
5. Mémoire adressé au Président du Parlement.....	7
6. Interview accordé par IRIN (OCHA) au Ministre des affaires étrangères du Congo-Brazzaville.....	9
7. Situation des déplacés internes et réfugiés au Nord Kivu en RD Congo.....	10
II. LA DISPERSION DUE AUX ATTAQUES CONTRE LES CAMPS PENDANT LA PERIODE DE GUERRE 1996 – 2003 ET LES ÉVÉNEMENTS INSURRECTIONNELS DE 2004 EN RD CONGO.....	10
1. La dispersion due aux attaques.....	10
2. Les événements insurrectionnels en 2004.....	11
III. LES SIMILARITES ENTRE LES EXTRAITS DES PUBLICATIONS ET LES REALITES VECUES, SUR UN SCHEMA ANALYTIQUE.....	12
1. Les similarités.....	12
2. Le schéma analytique.....	13
3. Approche stratégique.....	14
CONCLUSION.....	16
BIBLIOGRAPHIE.....	17

Les extraits des publications et les témoignages repris dans ce document sont ceux des auteurs et ne doivent pas être attribués à l'association, à ses membres, aux structures qui lui sont affiliées ou toute autre personne agissant au nom de l'association. © RESPECT RD Congo et Artistes pour l'Humanité (ArtHum) 2005

INTRODUCTION

Plusieurs enfants d'occident ont exprimé, dans leurs correspondances adressées aux enfants réfugiés et déplacés internes en République Démocratique du Congo, des préoccupations en rapport avec les raisons de la guerre dans la région, la vie dans les camps des réfugiés, ainsi de suite.

Ces questions, nous pensons, ne doivent constituer des sujets tabous dans les échanges entretenus par les participants à la correspondance que nous avons commencée à coordonner depuis mars 2003, à partir d'un point focal qu'est l'association congolaise Artistes pour l'Humanité (ArtHum). En même temps, il n'est pas toujours facile d'y répondre et d'adapter le langage technique y relatif au niveau de compréhension des enfants. Pour cette raison, la Coordination de RESPECT en RD Congo a trouvé utile de contribuer à clarifier le contexte conflictuel de la sous-région, en partant des années 1990 pour ne pas trop plonger dans l'histoire ancienne, ne serait-ce dans le souci de donner aux enseignants de contact une idée globale sur ce que sont les raisons de guerres qui ont généré ces masses des réfugiés et déplacés disséminées à travers la RD Congo. Il est aussi question de décrire la situation générale que ces masses traversent. A leur tour et à partir des idées que contient ce document, les enseignants feraient mieux de donner aux enfants une bonne description du contexte en usant de méthodes didactiques appropriées ou en utilisant des termes simples adaptés à leur niveau.

Une question qui revient plusieurs fois dans les correspondances venant des enfants occidentaux, c'est celle de savoir comment est la vie dans le camp où habitent leurs amis réfugiés et déplacés. Cette question nous permet également de rectifier la croyance selon laquelle ces enfants affectés par la guerre, qui participent au programme RESPECT, vivent nécessairement dans des camps. D'une manière générale, ce n'est pas le cas pour ce qui nous concerne en Républiques Démocratique du Congo, et plus particulièrement dans les provinces de l' Est. Ici, les réfugiés ont à plusieurs reprises été massacrés et dispersés par des attaques commanditées par des alliances politico-militaires. De ce fait, les réfugiés ne pouvaient plus être localisés à des endroits précis. Par la suite, le sentiment d'exclusion, le besoin de recouvrer la « citoyenneté » et de jouir de la liberté dans leurs milieux d'origine a conduit certains réfugiés à privilégier le moyen insurrectionnel, pour imposer leur retour et participer à la gestion des affaires publiques au bercaïl.

Dans le but d'apporter beaucoup plus de lumière sur cette question aussi pertinente et complexe des réfugiés et déplacés en RD Congo, quelques extraits d'autres publications, des témoignages et une étude analytique sont prévus dans ce document. Quant aux approches stratégiques, et étant donné que l'objectif de cette publication est d'élucider ce qu'est la situation que traversent les enfants participant au programme de correspondance de RESPECT ainsi que leurs familles, le document s'est limité à un questionnement. Cette série de questions conduirait à certaines voies et moyens pouvant intéresser les instances de prise de décision aussi bien sur le plan politique, militaire, diplomatique, humanitaire et autre en vue de se pencher de manière rationnelle à ce "phénomène" de réfugié et déplacement interne en République Démocratique du Congo, dans un contexte conflictuel intégré à travers la région.

I. LES EXTRAITS HISTORIQUES

1. Exclusion et Insurrection ^(a)

1990, L'invasion du Rwanda par le FPR

En 1990, au moment de l'invasion du Rwanda par le Front Patriotique Rwandais (FPR), le ressentiment d'exclusion, par le pouvoir discriminatoire de Mobutu, éprouvé par les Banyarwanda Tutsis (communauté nilotique d'origine Rwandaise) a été renforcé par leur sympathie croissante pour les causes du Front Patriotique Rwandais (FPR). En effet, nombreux ont rejoint les rangs du FPR et ont combattu conjointement avec les Ougandais de même lignée. Par ce fait, tous les deux groupes partageaient les plus profondes anxiétés au sujet de leurs pays d'asile respectifs. Ces groupes deviendraient bientôt et inévitablement des acteurs importants dans l'équation politique de la région (Reyntjens 1999).

Les effets du cataclysme du Rwanda ont immédiatement contaminé la partie Est du Zaïre (à l'époque). La vague spontanée de plus d'un million des réfugiés Hutus, accompagnés de combattants des Forces Armées Rwandaises (FAR) et ceux de la milice Hutu Interahamwe en fuite et traversant la frontière vers le Zaïre, a concouru à un désastre majeur sur le plan environnemental et humain dans la région, pendant qu'au même moment se déclenchait une partition et réorganisation des groupes d'obédience ethnique. Simultanément, la communauté Banyarwanda s'est scindée en factions guerrières, dressant les Hutus contre les Tutsis (Lemarchand 1997 ; Reyntjens 1999). Entre temps, au cours de ces affrontements Tutsi-Hutu émergeait au sein de la communauté autochtone congolaise, et dans l'ombre, une constellation des factions armées, les Maï-Maï. Parties de groupes tribaux indigènes (Bembe, Hunde, Nande, Nyanga, Bashi, etc.) jusqu'à une extension régionale, il était de notoriété publique que les Maï-Maï étaient réputés de leur option politique indécise, la fluidité dans leur alignement politique et leurs agissements violents. En réponse aux circonstances changeantes, les Maï-Maï s'étaient d'abord attaqués aux éléments Hutus, puis contre les Tutsis locaux et impérativement aux Rwandais envahisseurs et leurs alliés Congolais.

1996: Le tournant dans l'histoire

La destruction des camps des réfugiés Hutus sur le sol zaïrois (à l'époque), par des unités du Front Patriotique Rwandais (FPR) en octobre 1996, a marqué un point tournant dans l'histoire horrible de la région. Ceci a été un signe de temps pour l'arrivée au pouvoir de Laurent Désiré Kabila, en tant qu'un pion imposé par le Président Ougandais Yoweri Museveni au Leader du FPR Paul Kagame, qui devrait conduire la croisade anti-Mobutiste sous le label de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL). Pendant que l'AFDL et ses alliés Rwandais combattaient en direction de Kinshasa la capitale du Zaïre, en forçant Mobutu de jeter l'éponge en 1997, les fusillades des camps des réfugiés ont provoqué un grand afflux des réfugiés à travers le Territoire Zaïrois, fuyant les opérations de ratissage du FPR.

Les attaques menées sur les camps ont aussi marqué l'entrée de nouveaux acteurs internationaux dans l'arène congolais, notamment le Rwanda et l'Ouganda.

^(a) RENE LEMARCHAND : Exclusion, Marginalization and Political Mobilization : The Road to Hell in The Great Lakes; Concordia University, Montreal – Décembre 2000 (Version française, Traduction ArtHum – RD Congo)

Le sentiment enthousiaste causé par le renversement du pouvoir dictatorial Mobutiste observé pendant une courte période a été suivi par l'émergence d'une division en factions armées et ethniques.

Avec la présence éminente des Rwandais agissant en détenteurs du pouvoir militaire et administratif sur le terrain, le sentiment anti-Tutsi s'était rapidement répandu au sein de la large communauté congolaise aussi bien dans les provinces de Kivu et du Katanga que dans les cités de la capitale. Incapable ou ne voulant pas faire la différence entre les Tutsis Rwandais d'un côté et les Banyamulenge (venue au Congo en 1959) de l'autre côté, et sur base d'un principe tiré de l'expression « Congolais authentiques », toute personne à la morphologie Tutsie devenait une cible lors des événements du 2 juillet 1998 qui ont marqué le divorce entre le Président LD Kabila et ses alliés Tutsis.

1998: Le renversement des tables

L'étape critique suivante dans l'histoire de la Région des Grands Lacs est partie d'août 1998 quand, se sentant manipulé et pris en otage par sa dépendance totale de "conseillers" Tutsis, le nouveau roi du Congo (appellation recouverte lors de l'arrivée de LD Kabila au pouvoir) a marqué un pas « fatal » de se révolter contre ceux-là même qui l'ont porté au pouvoir, en faisant une rétrospective sur les enjeux de 1996. Sur le terrain, le contexte était unanimement déjà très différent vu les événements de 1996 et les objectifs dits poursuivis. Cette révision des enjeux politiques de 1996 en 1998 a généré l'implication pas moins de six armées africaines aux côtés de Kabila (Angola, Namibie, Zimbabwe, Tchad, Congo Brazzaville et Soudan), une formidable coalition contre laquelle se rangeait la fragile alliance Rwanda-Ouganda et leur faction cliente, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), qui s'est bientôt scindée en deux groupes rivaux, alors qu'une troisième faction rebelle émergeait dans la partie Nord du pays, le Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean Pierre Bemba.

La crise de 1998 a éclairé l'opinion sur un renforcement immédiat du sentiment anti-Tutsi à travers le Congo, et particulièrement dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, où il était maintenant le tour des autochtones Congolais (les non - Banyamulenge) de payer le prix de l'exclusion. Toute possibilité de participation politique leur reniée, économiquement exploités par les décideurs Rwandais, écrasés par les forces d'occupation étrangères, les Congolais continuaient par ce fait à présenter une caractéristique commune, celui de la haine contre tous les Tutsis quelle que soit leur origine. L'espoir de ces congolais reposait sur la milice locale Maï-Maï en croissance, qu'ils appelaient Forces d'Auto Défense Populaires, dont les attaques étaient principalement orientées contre les unités du FPR qui opéraient dans le Kivu, et en même temps faisant des victimes aussi bien parmi la population civile dite autochtone qu'au sein de la communauté Banyamulenge. Evidemment, les racines historiques des Banyamulenge au Sud-Kivu ne les épargnent pas de la suspicion d'être des pions au service du gouvernement de Paul Kagame du Rwanda. La vérité est que les Banyamulenge et l'ethnie Tutsie en général sont unis dans leur attitude envers Kigali. Plusieurs Banyamulenge estiment qu'ils ont été instrumentalisés par Kagame et qu'ils sont utilisés comme des « marionnettes » dans les jeux politiques de la région. Cependant, la plupart d'eux ont admis dans l'anonymat que la présence militaire du Rwanda dans l'Est du Congo constitue le seul espoir de protection contre d'autres carnages génocidaires.

En résumé, l'exclusion ne s'est pas immédiatement matérialisée par des dissensions au sein de la société dans la Région des Grands Lacs. Les racines de cette exclusion trouvent souvent leurs traces dans les revendications des mouvements de sensibilisation et d'identification ethnique amorcés dès l'avènement de la démocratisation,

axées sur la dénonciation de l'inégalité et de la profonde implication du pouvoir discriminatoire contre des communautés tribales ou ethniques spécifiques. Dans tous les trois états, l'Ouganda, le Rwanda et le Congo, voire même le Burundi, l'afflux de réfugiés ont été des facteurs pertinents derrière la polarisation rapide du sentiment ethnique dans les pays hôtes. Partout, la violence provoquant l'afflux des réfugiés a produit des vagues des réfugiés aux potentialités violentes.

2. Lettre ouverte adressée à la population de Kinshasa ^(b)

25.11.2000 : Dénonciation d'actes barbares et dégradants des « libérateurs »

J'évoquerais les actes barbares et dégradants perpétrés à l'égard des étudiants par des soldats et policiers... Il est de notoriété publique que les étudiants ont été des acteurs dans la facilitation de l'avènement de prise du pouvoir par Laurent Désiré Kabila au Zaïre (à l'époque) avec la sympathie de toutes les forces vives de la Nation, une participation incontestable et inconditionnelle qu'avaient offerte ces étudiants martyrisés et abandonnés à leurs triste sort aujourd'hui. Parmi ces étudiants, plus de trois cents officiers et sous-officiers en mise en disponibilité pour les études supérieures/universitaires et sur lesquels l'Armées comptait, pour l'honneur et l'efficacité d'une armée moderne et digne d'un pays de la taille du Zaïre. Ces officiers et Sous-Officiers ont subi des brimades et humiliations de soi-disant « libérateurs ».

Disparition, déportation et éloignement d'officiers du régime déchu

Pour avoir été admis aux études supérieures ou universitaire à l'époque Mobutu, certains officiers étudiants ont été obligés de disparaître, d'autres ont été déportés dans des unités très éloignées de Kinshasa pour qu'ils n'aient plus l'occasion de parachever leurs études, même ceux dont les mémoires de fin d'études étaient en cours d'être défendus.

Principe non observé : « Chaque être humain a le droit d'être protégé contre un déplacement arbitraire de son foyer ou de son lieu de résidence habituel... L'interdiction de déplacements arbitraires s'applique aux déplacements qui sont la conséquence de politiques d'apartheid, de politiques de « nettoyage ethnique » ou de pratiques similaires dont l'objectif ou la résultante est la modification de la composition ethnique, religieuse ou raciale de la population touchée. » ^(c)

3. Echange entre Amnesty International et les défenseurs des Droits de l'Homme du Sud Kivu ^(d)

Information concernant les réfugiés « portés disparus »

Voici quelques informations concernant des personnes arrêtées et dont nous ne savons pas où ils se trouvent... Boniface Rukimbizi, Juriste de formation, Jean Paul Rubayagiza, Président du site des réfugiés de Ngagara et responsable de la communauté Banyamulenge au Burundi, Shikiro Felix responsable du camp Rugombo, Bagadozena provenant du camp Rugombo,

^(b) DIEUDONNE AMISI MUTAMBALA : Lettre ouverte aux habitants de Kinshasa ;
Bulletin d'Information, AMIPAIX – 25.11.2000

^(c) PUBLICATION OCHA : Principes directeurs relatifs à la protection contre le déplacement ;
Principe 6, alinéas 1 et 2 – OCHA New York.1999

^(d) VERONIQUE AUBERT : Questions d'Amnesty ; Communiqué aux activistes des Droits de l'Homme,
Amnesty International - 16.08.2002
<http://www.respectrefugees.org>
<http://www.romero-online.com/respect/arthum>

Ruganza John aussi du camp Rugombo. Le 15 août 2002 ils auraient été arrêtés à Bujumbura pour « avoir inciter les autres Banyamulenge à s'opposer à leur transfert à l'intérieur du Burundi par le HCR et feraient de la politique dans le camp ». Ils auraient été transférés à Uvira au Service de Sécurité qui les a interrogés et transférés à la prison centrale d'Uvira ; depuis, personne ne sait où ils se trouvent...

Amnesty International cherchait à découvrir

Les raisons détaillées de leur arrestation à Bujumbura, ce qui s'était passé au niveau du HCR et s'il y avait quelqu'un au HCR - Bujumbura avec qui Amnesty pourrait parler ;
 Les raisons de leur transfert à Uvira, l'endroit où ils ont été détenus, les dates de leur détention, et comment ils ont été traités ;
 L'endroit où ils se trouveraient ..., s'ils n'étaient plus à Uvira, et dans quelles conditions ils avaient été détenus (était-il possible de les visiter, comment étaient-ils traités).

4. Déclaration de l'ARC /CPBC ^(e)

Cadre

L'Association pour la renaissance des Droits Humains au Congo ARC en sigle, Coordination Provinciale du Bas-Congo, est saisie d'une situation dramatique qui prévaut dans le District du Bas-Fleuve, Territoire de Tshela, Secteur de Lubolo, Groupement de Kasamvu.

En effet, dans cette partie du territoire congolais, vivent plus de trois mille Angolais ayant fui leur pays (Province du Cabinda). Parmi eux, des hommes, femmes, jeunes et vieux dont plusieurs mutilés.

A leur arrivée en RDC, ils sont systématiquement dépouillés de leurs avoirs (argent, habits et autres effets).

Situation sur le terrain

(1) Ces sujets angolais qui méritent le statut de « réfugié » conformément aux conventions et traités internationaux que la RDC et l'Angola ont ratifiés vivent dans la peur et la clandestinité la plus totale.

(2) Le nombre augmente du jour au lendemain, ce qui rend insuffisantes les structures d'accueil locales qui ne sont rien d'autres que les maisons déjà habitées par les familles congolaises.

(3) A cause de la violence dont ils sont victimes à la traversée des frontières, ces réfugiés sont sans habits et sans couvertures.

(4) N'ayant fait l'objet d'aucun recensement, ils ne disposent d'aucun document justifiant leur séjour en RDC. Ils sont délaissés à leur triste sort et mangent difficilement.

(5) Ils sont coupés de tout contact et ignorent la situation de leurs membres de famille soit restés au Cabinda, soit présents dans d'autres cachettes en RDC.

^(e) PIERRE MALONDA & PHILIPPE MUANDA : Déclaration de l'ARC ;
 Coordination Provinciale du Bas-Congo,
 Matadi -31/01/2003

Recommandations

- Envoyer une équipe tripartite Gouvernement-Organismes internationaux-ARC afin de reconnaître les différents sites, procéder au recensement et à l'octroi des cartes pour réfugiés
- Procéder à la construction des camps suivant les normes internationales
- Pourvoir aux besoins élémentaires (alimentaire, vestimentaire, sanitaire et scolaire)
- Inventorier les pertes subies par les hôtes des réfugiés du fait de la présence de ceux-ci et pourvoir leur indemnisation
- Envoyer la même équipe tripartite auprès du Gouvernement angolais pour trouver les voies et moyens en vue d'organiser leur rapatriement en douceur.

5. Mémoire adressé au Président du Parlement ^(f)

1997 : LD Kabila au pouvoir... quel sort pour les agents de l'ANR après sa mort ?

Les Congolais arrêtés à Brazzaville ont été arrachés au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et condamnés dans le procès Mzee Kabila. Ils sont tous originaires du Grand Kivu et principalement du Sud-Kivu. Universitaires pour la plupart, ces cadres politico-militaires bien formés en renseignements ont abandonné parents, femmes et enfants dans leur Kivu natale pour répondre à l'appel de Mzee Kabila et se sont engagés dans la révolution ayant conduit celui-ci au pouvoir en mai 1997. Ils prenaient au sein de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR).

1998 – 2001 : Les ex-agents d' ANR traqués et le HCR accusé de violer les droits des réfugiés

Tout le monde le sait ; au lendemain du départ des Rwandais (le 02 août 1998), les extrémistes Katangais ont commencé à s'en prendre aux Kivutiens qu'ils considéraient comme étant en compétition avec eux au sein du pouvoir Mzee. Ce conflit a conduit à beaucoup d'abus et une vague d'arrestations et de disparitions des originaires du Kivu. Cette vague sera inaugurée par l'arrestation de 122 personnes du Service National vers la fin du mois d'août 1998, uniquement à cause de leur appartenance au Kivu, ils passeront des mois et des mois en prison à Kassapa dans la province du Katanga.

En octobre, novembre, décembre 2000 et janvier 2001, les Services de sécurité vont accentuer cette vague d'arrestations de gens du Kivu, bien entendu avant et après l'exécution du Commandant Masasu, dans des opérations successives dont l'opération dénommée « Vautours. » Nombreux avaient été arrêtés, portés disparus ou exécutés. Le lendemain de la mort de Mzee Kabila, les jeunes soldats « Kadogos » de la garde présidentielle, originaires du Kivu ont été massés dans des camions pour une destination inconnue (certainement pour exécution), on ne les a jamais revus. Nous nous gardons de citer beaucoup d'autres cas ici.

C'est donc cette traque des Katangais extrémistes contre les fils du Kivu, qui a amené ces compatriotes en décembre 2000 et janvier 2001 à se sauver en traversant clandestinement le fleuve pour Brazzaville et se confier au UNHCR.

^(f) PERSONNALITES ET ORGANISATIONS DU KIVU: Requête aux fins d'amnistier les personnes arrêtées au Congo Brazzaville et condamnées dans le procès Mzee Laurent Désiré Kabila, Tous originaires du Grand Kivu ; Mémoire, 01/11/2004

C'était pour sauver leur vie en effet qu'ils s'y étaient rendus. On va les arrêter à Brazzaville et curieusement les mettre dans le lot des assassins de Mzee Kabila. Les voilà aujourd'hui condamnés dans une affaire qu'ils ne connaissaient pas et privés de leur Kivu natal, comme si les 3 millions des morts que pleurent le Kivu et toute la RDC n'ont pas suffi. Pourquoi c'est uniquement nous qui devons continuer à pleurer les nôtres, la région qui doit continuer à être endeuillée et privée de siens malgré son apport considérable pour la consolidation du pouvoir et l'unité nationale ? ...

2004 : Plaidoyer pour amnistier les réfugiés de Brazzaville, accusés d'assassins et arrêtés

Nous constatons que la condamnation de ces dignes fils du pays est un complot ourdi qui se joue dans le milieu du pouvoir congolais, appuyé par quelques personnalités étrangères, dans les fins de diviser et entretenir la confusion entre citoyens congolais. C'est pourquoi nous faisons appel à tous les Congolais épris de paix et de réconciliation en vue de plaider pour ces innocents pour qu'amnistie leur soit accordée purement et simplement. On craint que leur silence ne soit interprété comme une complicité, et par conséquent, une responsabilité qui leur serait imputée dans les jours à venir.

Nous interpellons ici les institutions nationales et internationales, les organisations de défense des droits humains afin de tout faire pour que ces compatriotes, dont les droits fondamentaux avaient été violés, bénéficient de cet acte d'amnistie qui va sceller la réconciliation et l'unité nationale. Le pouvoir devra se garder de verser le sang innocent pour couvrir la mémoire de Mzee Kabila, à l'instar de celui versé par le pouvoir de Mobutu après la mort de Patrice Lumumba. Qu'il ne tombe pas dans ce piège lui tendu en refusant d'amnistier ces personnes pourtant amnistiables de droit. Tout le Grand Kivu, et la République Démocratique du Congo en entièreté, n'attend que cet acte afin que ses fils aussi retrouvent la voie de la liberté.

6. Interview accordé par IRIN (Réseaux d'Information Régionaux Intégrés de OCHA) au Ministre des affaires étrangères du Congo-Brazzaville ^(g)

Vendredi 19.11.2004 : La conférence régionale des pays des Grands Lacs

La République du Congo a été ajoutée à la liste des onze pays à prendre part à une initiative internationale destinée à apporter la paix et le développement dans la région africaine des Grands Lacs. Un sommet a réuni les chefs d'Etats de cette région et des responsables internationaux à Dar Es-Salaam, capitale de la Tanzanie, à l'issue duquel sera signée une déclaration jetant les bases du processus de paix et de développement de la région.

Bien que le Congo-Brazzaville n'est géographiquement pas considéré comme faisant partie des pays des Grands Lacs, les conflits et hostilités qui jalonnent cette région africaine en général depuis un certain temps, et la République Démocratique du Congo en particulier, ont par conséquent engendré une spirale de péripéties tant socioéconomiques que politique dont les retombées sont palpables dans ce pays, notamment un courant migratoire des réfugiés et une instabilité généralisée.

^(g) IRIN - OCHA: Entretien avec Rodolphe Adada, Ministre des Affaires étrangères du Congo ;

Sélection quotidienne, IRIN - 22/11/2004

<http://www.respectrefugees.org>

<http://www.romero-online.com/respect/arthum>

Où donc se situe l'intérêt du Congo-Brazzaville dans cette conférence?

Le Congo-Brazzaville est l'une des victimes [indirectes] des conflits qui sont plus ou moins persistants en République Démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs en général. Le Rwanda et le Burundi ont été le point de départ des problèmes, et ceux-ci se sont peu à peu ramifiés sur toute l'étendue de la sous région. La Tanzanie compte plus de 200.000 réfugiés. Nous en avons aujourd'hui plus de 100.000 dans mon pays. Depuis 1996 le Congo-Brazzaville abrite à ce jour plus de 100.000 réfugiés en provenance du Rwanda.

Bien que nous n'ayons pas de rapports géographiques directs avec le Rwanda et le Burundi, nous sommes toutefois affectés par ce qui s'y passe. Le problème de réfugiés n'est pas le seul. Notre capitale, Brazzaville, est une ville jumelle avec la capitale de la RDC, Kinshasa, et nous avons, en outre, plus de 500 kilomètres de frontière commune, ce qui fait que la moindre déstabilisation en RDC a des répercussions sur nous. Voilà ce qui nous a amenés à faire une demande de participation à cette conférence.

Est-ce que l'importance de ce dispositif régional ressort de l'envergure régionale des crises: réfugiés, armes etc.?

Les problèmes sont nombreux, du genre humanitaire par exemple. Mais notre préoccupation majeure pour le moment est de ne plus voir les conflits dans la région resurgir, mais qu'il y ait plutôt une coopération entre des gouvernements qui se font mutuellement confiance. Ce qui importe pour le moment est d'abord la stabilité en République Démocratique du Congo, car rien ne pourra se réaliser en Afrique centrale tant que la situation de ce pays demeurera instable.

7. Situation des déplacés internes et réfugiés au Nord Kivu en RD Congo^(h)

Situation traumatique persistante auprès des enfants d'Ituri

Les enfants déplacés de l'Ituri sont traumatisés et presque aliénés par les différentes situations horribles vécues, malgré les efforts fournis jusque là par certaines ONG Internationales. Les enseignants ont difficultés à les contenir.

Localisation et nombre de camps

Au Nord Kivu, ils sont surtout dans le territoire de Beni qui a 14 camps : Eringeti, Mukulya, Mavivi, Kangaimbi, Maimoya, Lume, Komanda, Tuha, Boikene, Oicha, Tamende, Mbau, Mamove et Mamiki.

Provenance et confusion avec les groupes armés

Pour les réfugiés, ils sont surtout du Rwanda et de L'Ouganda. Ceux-ci vivent en confusion avec les bandes armées notamment les FDLR/INTERAHAMWE pour le Rwanda et le NALU pour l'OUGANDA. Précisons ici que les réfugiés ougandais sont dans le secteur de WATALINGA en Territoire de BENI et les Rwandais dans les secteurs de PINGA et MUBI en Territoire de WALIKALE et MIRIKI et BUNYATENGE en Territoire de LUBERO.

^(h) NGURU MUNDALA : Bulletin d'Information;

Service des Relations Publiques d'ArHum,

Liaison de Goma - 15/02/2005

<http://www.respectrefugees.org>

<http://www.romero-online.com/respect/arhum>

Situation alarmante des enfants et peur de prendre le risque chez les humanitaires

Notons ici que la situation des enfants est alarmante par le simple fait qu'il est difficile de les dissocier de ces groupes armés. Aussi les humanitaires ont peur de prendre le risque pourtant on peut facilement entrer en contact avec ces gens si on veut réellement plaider pour ces enfants. Terminons ici en soulignant que les réfugiés ougandais sont ceux qui fuient le combat au nord de l'Ouganda.

Nguru Mundala

Chargé de Relations Publiques - ArtHum

II. LA DISPERSION DUE AUX ATTAQUES CONTRE LES CAMPS PENDANT LA PERIODE DE GUERRE 1996 – 2003 ET LES ÉVÉNEMENTS INSURRECTIONNELS DE 2004 EN RD CONGO

1. La dispersion due aux attaques

Alliances politico-militaires et solidarités ethniques transfrontalières

Au cours des années 90 du vingtième siècle, plusieurs groupes de réfugiés étaient installés dans des camps. Malheureusement ils ont été tour à tour attaqués par les armées régulières des pays voisins qui venaient les poursuivre au Zaïre (RD Congo par la suite). Ces armées étaient aidées dans ces opérations par des groupes armés composés des alliés congolais, soit par solidarité ethnique transfrontalière, soit par alliance politico-militaire. Pour ce, les réfugiés étaient devenus des cibles d'attaques militaires, et par ce fait, des nomades sur le vaste territoire qu'est le Congo, fuyant d'une zone à une autre, ou s'infiltrant tout simplement dans des forêts denses où ils pouvaient être loin de la chasse des armées de vengeance. Souvent, ces armées à la chasse de groupes réfugiés accusaient ces derniers de contenir des anciens militaires ou de soutenir des milices génocidaires et groupes armés aux intentions de déstabiliser leurs gouvernements. Sans la présence armée d'une force multinationale, d'un pouvoir légitime et crédible en RD Congo pendant cette période de turbulence, ces réfugiés ne pouvaient être ni contrôlés, ni protégés par l'armée congolaise de manière rationnelle.

Réfugiés « sans asile fixe (RSAF) »

Ainsi, ces réfugiés se sont-ils retrouvés les uns dans des bivouacs temporaires installés en brousse, dans les forêts, sur des îlots ou presqu'îles et les autres camouflés dans les communautés locales non-hostiles et plus souvent par la facilitation des églises. D'autres sont allés à pied, traversant des savanes et forêts, franchissant des rivières, fleuves et marécages, jusqu'en dehors du Congo vers l'Ouest alors qu'ils sont entrés par l'Est.

Actuellement dans la partie Est de la RD Congo, au lendemain du retrait des troupes étrangères qui occupaient ces provinces et par le fait de la diminution progressive de l'emprise du pouvoir Tutsi pro-rwandais sur les populations de ces entités, ces réfugiés réapparaissent de plus en plus dans les villages et centres ruraux. Il serait utile de rappeler que la grande majorité de ces réfugiés sont des Hutus dont la communauté est rivale à celle des Tutsis dans la Région des Grands Lacs, notamment au Rwanda et au Burundi, avec une extension dans d'autres pays africains où chaque groupe ethnique trouve un lignage.

<http://www.respectrefugees.org>

<http://www.romero-online.com/respect/arthum>

2. Les événements insurrectionnels en 2004

Sentiment d'exclusion et besoin de rapatriement digne

La République Démocratique du Congo a connu, au cours de l'année 2004, des événements d'insurrectionnels provoqués par des noyaux de résistance politico-militaire en asile à l'étranger, les uns revendiquant la prise en compte de leur existence en tant que professionnels de métier d'armes réfugiés dans les pays voisins à la RD Congo et ailleurs, avec tous les droits de rapatriement digne et d'intégration dans l'armée nationale, et les autres estimant qu'ils sont exclus par le gouvernement de transition malgré le fait d'avoir rendu un service louable pendant la période de révolution qui a concouru à l'accession de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (AFDL) au pouvoir à Kinshasa. Pour ces deux tendances et en guise d'illustration, nous citons respectivement les événements suivants:

Dimanche 28.03.2004

Affrontement dit "opération tempête" dans la ville de Kinshasa, causés par les présumés ex-FAZ de l'ancienne Division Spéciale Présidentielle (DSP) en provenance du Congo Brazzaville où ils ont été en asile depuis la chute du régime Mobutu. Ils avaient affirmé avoir fait ce coup de force dans le but de contraindre le pouvoir de Kinshasa de rapatrier les unités ex-DSP et les intégrer dans l'armée « unifiée ».

De jeudi à vendredi 14 - 15.10.2004

Occupation militaire de la localité de Kilwa dans la Province du Katanga, par suite des attaques menées par une centaine de combattants parlant Portugais et Swahili, selon les caractéristiques d'identification qui leur ont été attribuées. Ces combattant qui proviendraient de l'Angola et de la Zambie, revendiquant de mener des opérations dans le but de " libérer " le Katanga. Les insurgés seraient accompagnés par des miliciens Mai-Mai. Les déclarations du pouvoir public avaient fait croire à la présence des bandits armés à la recherche des mimerais, mais le porte-parole des dits combattants a dénoncé l'exclusion des combattants Tigres et ex-Gendarmes Katangais par le Gouvernement de Transition.

07/03/2005, les victimes de KILWA réclament justice ⁽ⁱ⁾

L'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, représentation du Katanga, ASADHO/Katanga en sigle, est saisie par les victimes des violations des droits de l'homme qui revendiquent leur indemnisation pour les préjudices subis lors de la reprise de la cité de Kilwa par la 62ème Brigade des Forces Armées de la RD Congo, FARDC en sigle. Ces victimes sont organisées par l'ASADHO/Katanga en association dénommée « Association des Victimes de Kilwa » pour assurer la défense de leurs intérêts.

Pour rappel, en date du 14 octobre 2004 la cité de Kilwa était tombée entre les mains du Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Katanga sous le commandement de feu Alain KAZADI MUKALAYI.

Le 18 octobre, ladite cité sera reprise par les FARDC dirigées par le Colonel Adémar ILUNGA alias KOTE KUBAYA KISU MAKALI. Lors de cette reprise, les FARDC se sont rendues coupables des violations graves des droits de l'homme et du droit international

⁽ⁱ⁾ ASADHO/KATANGA: Les victimes de Kilwa réclament justice ;

Communiqué de Presse N° 004/2005, lundi 07/03/2005

<http://www.respectrefugees.org>

<http://www.romero-online.com/respect/arthum>

humanitaire contre des personnes et biens civils (pillages, exécutions sommaires, arrestations et détentions arbitraires, extorsions...).

L'ASADHO/Katanga et les victimes sont scandalisées de constater qu'en dépit de la gravité des crimes commis à Kilwa, le Colonel Adémar ILUNGA et consorts ne font pas l'objet des poursuites. Curieusement, la Justice Militaire a démarré ce vendredi 04 mars 2005 à Lubumbashi le procès de douze personnes poursuivies pour « provocation et participation à un mouvement insurrectionnel », sans se soucier du sort des victimes des crimes de guerre commis par les FARDC lors de la reprise de la cité de Kilwa. L'attitude de la Justice Militaire assure l'impunité aux auteurs des crimes graves commis à Kilwa et rencontre la position du Commandant de la 6ème Région Militaire, le Général Dieugentil ALENGBIA NZAMBE qui a déclaré le 11 février 2005 sur les antennes de la Radio Okapi que « le Colonel Adémar ILUNGA et ses troupes sont à féliciter pour le travail abattu. On ne peut pas faire l'omelette sans casser les oeufs ».

III. LES SIMILARITES ENTRE LES EXTRAITS, LES TEMOIGNAGES ET LES REALITES VECUES, SUR UN SCHEMA ANALYTIQUE

1. Les similarités

Extraits et témoignages

Les extraits des documents publiés et repris au point I, les témoignages et réalités vécues du point II recueillis auprès des réfugiés, déplacés internes et défenseurs des droits humains, comportent des similarités avec les résultats du travail de recherche abattu au sein de l'organisation Artistes pour l'Humanité (ArtHum) dans la province du Sud-Kivu, comme ailleurs. Il n'est pas du tout erroné que la compilation des affirmations issues de ces différentes sources soit paraphrasée à partir d'une analyse du contexte.

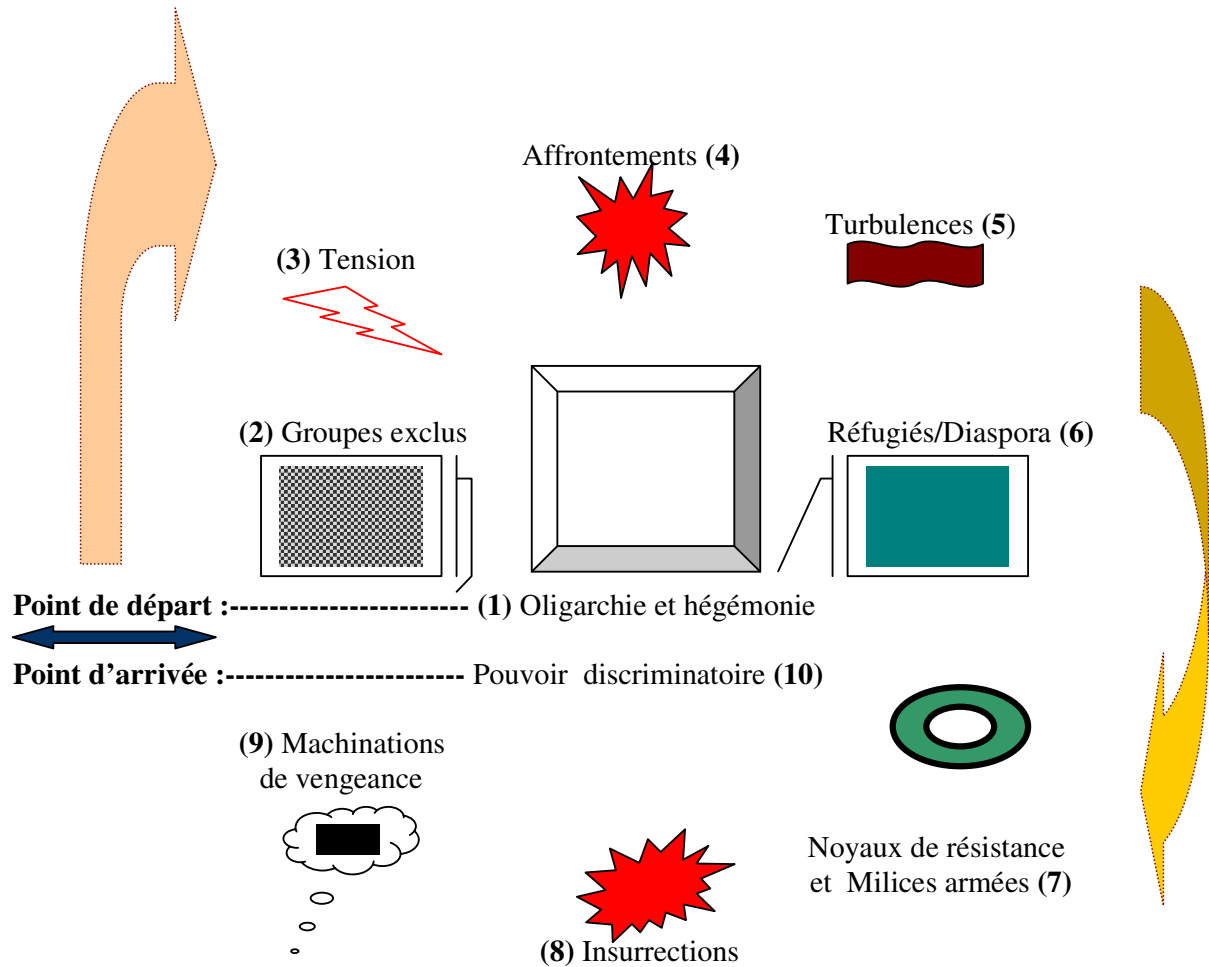
Pour ce, la Coordination de RESPECT International en RD Congo s'est fait le devoir de contribuer à cette clarification avec le concours du Bureau Conseil - recherche - formation en Prévention et Transformation de Conflit fonctionnant au sein d'ArtHum.

Etude analytique approuvée par RESPECT DR Congo

Pour une bonne compréhension de ce contexte de conflit et réfugié, un schéma analytique serait le bien venu et mieux adapté, vu la complexité des facteurs constituant les « dix péchés d'Israël » qui accablent les communautés de la sous-région. Voici donc l'outil d'analyse présenté ci-bas:

2. Le schéma analytique

Cycle Exclusion – Insurrection - Réfugie (CEIR)



© 2004 Ddamuta - ArtHum

Etapes du Cycle Exclusion – Insurrection - Réfugie (CEIR)

- (1) Oligarchie et hégémonie : point de départ
- (2) Groupes exclus
- (3) Tension
- (4) Affrontements
- (5) Turbulences
- (6) Réfugiés/Diaspora
- (7) Noyaux de résistance et Milices armées
- (8) Insurrections
- (9) Machinations de vengeance
- (10) Pouvoir discriminatoire : point d'arrivée

Différence entre les groupes transnationaux et les groupes de diaspora de réfugié ⁽ⁱ⁾

C'est vrai qu'il y a plusieurs facteurs qui déterminent la différence entre les groupes transnationaux et les groupes de diaspora de réfugié à travers le monde. Les prédispositions ou affections psychologiques des groupes en situation de déplacement forcé, plus particulièrement le déplacement dû à la guerre, l'exclusion aussi bien sur le plan politique qu'économique ainsi que d'autres formes de violence structurelle, sont des éléments clés qui déterminent les attitudes et comportements des dits groupes au sein d'espaces où ils ont bénéficié de l'asile, et cela est en rapport avec l'évolution du contexte conflictuel dans leurs pays d'origine.

Ces groupes de déplacés forcés par la violence, l'arbitraire et l'injustice, une fois à l'extérieur de leurs pays et dans des milieux où ils ont la liberté de mouvement, d'expression et la facilité de communication sous diverses formes, consolident des affinités. On y trouve des mutualités tribales ou ethniques, des alliances de solidarité raciale, des regroupements religieux ou doctrinaux et des réseaux politico-militaires.

Principe relatif à la protection au cours du déplacement ^(k)

Principe 13 :

En aucune circonstance les enfants déplacés ne doivent être enrôlés dans une force armée, ils ne doivent pas être obligés ou autorisés à participer à des combats.

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays seront protégées contre les pratiques discriminatoires consistant à tirer partie de leur situation pour les enrôler dans ces forces ou des groupes armés. En particulier, toute pratique cruelle, inhumaine ou dégradante visant à contraindre une personne déplacée à accepter d'être enrôlé dans un groupe armé ou à la punir en cas de refus est interdite en toutes circonstances.

3. Approche stratégique

Questions pendantes :

- Est-il possible de diversifier les catégories des réfugiés se trouvant sur le territoire congolais (pays d'origine, groupe ethnique, circonstances ou motivation de départ, date d'arrivée, âge et sexe, activités avant le départ, activités en milieu d'asile...) ?
- Leur séjour prolongé en RD Congo a-t-il une incidence sur la cohésion sociale avec les communautés locales (conflits fonciers, dépravation des mœurs, assimilation ou brassage inter/intra communautaire, affrontements inter ethniques, haine, préjugés, stéréotype...) ?
- Les réfugiés ont-ils la volonté de se faire rapatrier et sous quelles conditions (vœux et revendications) ?
- Leurs pays d'origine manifestent-ils (ou ont-ils réellement) la volonté politique de les accueillir, les réintégrer ou les réinsérer dans la société ?

⁽ⁱ⁾ DIEUDONNE AMISI MUTAMBALA : La transnationalisation et les diasporas, un couteau à double tranchant dans la Région des Grands Lacs ; ArtHum, Bureau Conseil – août 2004

^(k) PUBLICATION OCHA : Principes directeur relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ; New York, 1999
<http://www.respectrefugees.org>
<http://www.romero-online.com/respect/arthum>

- Il y a-t-il des mesures préparatoires logistiques, sécuritaires et psychosociales réalistes pour assurer leur retour et la suite (Agence de rapatriement, camps de transit et de cantonnement, apprentissage des métiers, lieu de réinstallation, familiaux, terre, travail...)?
- Quelle est l'implication des acteurs extérieurs (les outsiders) au regard du schéma analytique ci-haut (soutien aux groupes armés, instrumentalisation des acteurs, exploitation de ressources, assistance humanitaire, plaidoyer ou autre) ?
- En combien de bloc pourrions-nous catégoriser ces acteurs extérieurs (voir implication) ?
- A quelle étape du cycle interviennent-ils nécessairement (point 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8,9 ou 10) ?
- Leur participation a-t-elle vraiment un impact significatif sur le conflit, pourquoi et dans quelles limites (indicateurs positifs et négatifs de leurs actions, lignes de démarcation entre la teneur de leurs actions et celles des acteurs locaux) ?
- Qu'en dira-t-on de la thèse concernant les ressources minières et autres, qui pérenniseraient les tensions en RD Congo et justifieraient la chasse aux « génocidaires » par des armées étrangères (appuyer ou détruire cette thèse par des vérités ou contre-vérité, avec des illustrations et/ou preuves à l'appui) ?
- Est-ce qu'il y a moyen de sortir de ce cercle vicieux (le cycle exclusion-insurrection) avec l'aboutissement du processus de paix en RD Congo, ne serait-ce qu'avec les élections (si non, quelles autres échéances permettent un environnement propice en vue de résoudre ce problème de manière durable ou définitive) ?
- Les réfugiés et leurs protagonistes ne se posent-ils pas en obstacles potentiels susceptibles de compromettre le processus de paix et de reconstruction en cours dans le pays (d'autant plus que les échéances électorales approchent, et en même temps l'activisme militaire de certains groupes continue à créer de l'insécurité) ?
- Si tel est le cas, comment remonter ou contourner ces obstacles sous réserve de ne pas empiéter la loi internationale sur les réfugiés (les stratégies de prévention et/ou de résolution de problèmes, qui devrait faire quoi - où - quand - pourquoi - comment, avec quelle garantie et quels scénarios alternatifs) ?
- Quelle est la place des déplacés internes, en tant que groupe connexe aux réfugiés, par rapport à toutes ces interrogations en guise d'approche stratégique ?
- Qu'en est-il de ces congolais en refuge à l'étranger et en attente de rapatriement ?
- Qu'en dira-t-on de retournés spontanés ?

CONCLUSION

Les enfants réfugiés et déplacés de guerre vus par le programme de parrainage scolaire pour l'éducation RESPECT en République Démocratique du Congo, par l'entremise de son point focal ArtHum, sont bel et bien issus de groupes qui ont fait l'objet de notre étude. Ces enfants ne sont donc pas nécessairement dans des camps des réfugiés, mais se trouvent surtout dans des sortes de petits regroupements au sein de communautés (familles) d'accueil, autour d'associations ou d'églises. Au regard de tout ce qui précède, et en dehors du danger d'être utilisés dans des travaux forcés compte tenu de la situation humanitaire difficile que traversent leurs familles et/ou milieux d'asile, ils courent des risques énormes d'être recrutés par des groupes armés qui s'emploient à contrôler des étendues de terre pour y faire payer des taxes.

Ce contrôle vise aussi et souvent des zones regorgeant des ressources naturelles pouvant permettre aux combattants et leurs dépendants de survivre, se réorganiser pour résister aux menaces visant à les déloger. Parmi ces groupes, on trouve également ceux qui rêvent de mener d'éventuelles insurrections contre les gouvernements établis dans leurs pays respectifs afin de prendre le pouvoir par la force, ou du moins avec l'objectif de déstabiliser ces gouvernements pour les forcer de prendre compte de leur existence et aller avec eux sur la table de négociation.

Il faudrait en même temps noter que le HCR et d'autres agences, qui devraient s'occuper de personnes en situation de refuge dans les provinces de la partie Est de la RD Congo - une zone névralgique reconnue dans la région - ne pouvaient fonctionner dans des conditions d'insécurité totale qui prévalait dans la plupart des entités qui abritent les dites personnes. Comme exemple, c'est seulement au cours de la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2004, après l'arrivée de plusieurs agences humanitaires onusiennes et la présence des Casques Bleus avec un mandat d'intervention militaire en cas de force majeure, que le HCR est venu une fois de plus en mission à Uvira, par exemple, pas pour une simple évaluation cette fois-ci, mais afin d'y installer son bureau. Néanmoins, une question mérite d'être posée : combien de temps ces agences humanitaires oeuvreront-elles dans cette partie « chaude » de la RD Congo ?

Enfin, la « divagation continue » de certains groupes de réfugiés à travers la région représente un danger pour le processus de paix en République Démocratique du Congo et la sécurité dans la Région des Grands Lacs. Il y en a qui sont en stationnement précaire, et plus particulièrement dans les Provinces de l'Est de la RD Congo. Nombreux vivent dans l'anonymat ou préfèrent garder le profil bas. Certains courageux ont essayé de s'insérer dans les communautés locales et d'autres ont pu se faire rapatrier. Des milliers restent encore dans les montagnes aux côtés des milices armées de leur obédience pour raison de protection et de survie. Ils demeurent par ce fait sans assistance de la part d'organisations humanitaires. Quelques sites des congolais déplacés et retournés existent, et peu de camps « temporaires » pour les étrangers. Quelques camps servant de transit aux combattants démobilisés des milices ou groupes rebelles étrangers (Rwandais, Burundais et Ougandais) ont été installés dans le cadre du processus DDRRR et ces derniers sont protégés par les Casques Bleus sous le mandat de la Mission d'Observation des Nations Unies au Congo (MONUC) qui assure leur rapatriement dans leurs pays respectifs. Ce rapatriement sous la houlette de la mission onusienne se fait sur base d'une décision volontaire de la part de chaque combattant candidat au rapatriement. Un problème majeur demeure sans solution : l'exclusion au bercail.

BIBLIOGRAPHIE

- ASADHO/KATANGA: Les victimes de Kilwa réclament justice ;
Communiqué de Presse N° 004/2005,
Asadho/Kat. - 07/03/2005
- DIEUDONNE AMISI MUTAMBALA : La transnationalisation et les diasporas, un couteau à double tranchant dans la Région des Grands Lacs ;
Bureau Conseil, ArtHum – Août 2004
- DIEUDONNE AMISI MUTAMBALA : Lettre ouverte aux habitants de Kinshasa ;
Bulletin d'Information, AMIPAIX – 25/11/2000
- IRIN - OCHA: Entretien avec Rodolphe Adada, Ministre des Affaires étrangères du Congo ;
Sélection quotidienne, IRIN - 22/11/2004
- NGURU MUNDALA : Bulletin d'Information;
Service des Relations Publiques, ArtHum – 12/02/2005
- PERSONNALITES ET ORGANISATIONS DU KIVU: Requête aux fins d'amnistier les personnes arrêtées au Congo Brazzaville et condamnées dans le procès Laurent D. Kabila, Tous originaires du Grand Kivu ;
Mémorandum, 01/11/2004
- PIERRE MALONDA & PHILIPPE MUANDA : Déclaration de l'ARC ;
Coordination Provinciale du Bas-Congo,
Matadi - 31/01/2003
- PUBLICATION OCHA : Principes directeur relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ;
OCHA, New York - 1999
- RENE LEMARCHAND : Exclusion, Marginalization and Political Mobilization : The Road to Hell in The Great Lakes; Concordia University,
Montreal - Décembre 2000 (Traduit par ArtHum)
- VERONIQUE AUBERT : Questions d'Amnesty ;
Communiqué aux activistes des Droits de l'Homme,
Amnesty International – 16/08/2002